



Création d'entreprise pornographique

Par **cobra81490**, le **13/10/2015 à 12:59**

Bonjour, rnJe suis en instance d'immatriculation d'une entreprise individuelle, je souhaiterais me lancer dans le film pornographique. Je souhaiterais connaître quel type de contrat je dois faire signer au figurant sachant que j'envisage de vendre le film terminé à un distributeur qui achètera uniquement des produits finis. Je sais que les contrats des futurs figurants devront comporter deux clauses importantes : la majorité et l'autorisation d'utiliser leur image à des fins pornographiques. Pouvez-vous me donner un exemple de contrat (Droit à l'image pour le porno). Pouvez-vous me dire s'il y a d'autres conditions pour réaliser un film porno ? Je vous remercie de votre réponse. Cordialement

Par **erian007**, le **10/08/2023 à 22:50**

Bonjour, je me pose les mêmes questions que vous et j'ai les mêmes envies. Pourrions-nous prendre contact pour voir comment procéder et peut-être nous associer ?